



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit décembre à 19h30 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrandes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

**Date d'affichage et d'envoi de la convocation** : le 11 décembre 2023

**Nombre de conseillers** : 13

**Nombre de présents** : 11

**Nombre de conseillers ayant donné procuration** : 2

**Nombre de votants** : 13

**Étaient présents** :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoints

BAIN Guillaume, BLUSSON Nicolas, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MARTIN Vincent, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany et PERY Célie, conseillers.

**Absent ayant donné procuration** :

MOUSSIER Loïc ayant donné pouvoir à MASSAS Jean-Christophe

PERCHERON Isabelle ayant donné pouvoir à DUBOURG Hervé

**◆ AVIS SUR LA CONSULTATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES RELATIF À L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA COMMUNE DE VITRY-AUX-LOGES**

Par lettre recommandée du 16 novembre 2023, la DDT – SUADT pôle urbanisme nous a informé du projet de création d'un centre photovoltaïque composé de 9 postes de transformation, 2 postes de livraison, un local de maintenance et d'une clôture à l'adresse suivante : lieux-dits Les Quatre Marchais et Les Boullayes sur une surface de 50 hectares.

Dans le cadre des dispositions de l'article L.122-1 V du code de l'environnement et de l'article R.423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, il convient aux communes limitrophes de délibérer sur leur avis.

*(Si avis défavorable, ou si prescriptions, il doit être motivé en droit et en fait pour être repris légalement dans l'arrêté)*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 7 voix pour, 2 voix contre (Vincent MARTIN et Dany MICHAUX) et 4 abstentions (Jean-Christophe MASSAS, Loïc MOUSSIER, Célie PERY et Robert RAPINE),**

**Emet un avis favorable à l'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une superficie de 50 hectares sur la commune de Vitry-aux-Loges.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Hervé DUBOURG

Pour extrait conforme,  
Ingrandes, le 18 décembre 2023  
Le Maire,  
Éric POILANE

